



Montoir-de-Bretagne

Le club de pêche reste optimiste malgré les restrictions

Le club de pêche en mer Les Experts n'échappe pas aux restrictions durant la période de confinement. Christophe Goumas, président du comité départemental, rattaché à la fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer et secrétaire du club, en précise les contours. « **Les adhérents pratiquant la pêche en mer peuvent circuler dans un rayon de dix kilomètres maximum entre le domicile et le point d'arrivée, comme le précise la loi.** »

Mais le président précise toutefois que l'activité de loisir peut se poursuivre et s'en réjouit. « **En effet, une fois les pieds dans le bateau, la navigation vers le large n'est pas limitée, en respectant comme il se doit les gestes barrières et la législation maritime** ».

La circulaire administrative en vigueur précise en outre que la pratique des activités nautiques de loisir,



Christophe Goumas, secrétaire du club de pêche en mer, optimiste malgré les restrictions qui s'imposent.

PHOTO : OUEST-FRANCE

de plaisance et de plongée demeure autorisée. Sur le littoral, en ce qui concerne les coquillages, il n'y a aucune

interdiction de pêche à pied, à condition de rester toujours en conformité avec les gestes barrières.